DIRECTIVES DE SÉLECTION

RELÈVE 2027



SEPTEMBRE 2026

swiss aquatics

CONTENU

1.	CONDITIONS GÉNÉRALES	2
2.	DATES DE SÉLECTION ET RESPONSABILITÉS	2
3.	CRITÈRES DE SÉLECTION À REMPLIR	2
4.	CHAMPIONNATS DU MONDE DE LA RELÈVE	3
A)	NOMBRE DE PARTICIPANTS, CONDITIONS DE QUALIFICATION POUR WORLD JUNIOR AQUATICS CHAMPIONSHIP	3
B)	OBJECTIFS	3
C)	DIRECTIVES DE SÉLECTION	3
D)	COMPÉTITIONS DE SÉLECTION	3
5.	CHAMPIONNATS D'EUROPE DE LA RELÈVE	4
A)	NOMBRE DE PARTICIPANTS, CONDITIONS DE QUALIFICATION POUR EUROPEAN JUNIOR AQUATICS CHAMPIONSHIP	4
B)	OBJECTIFS	4
6.	INTERNATIONAL YOUTH DIVING MEETING	5
A)	DIRECTIVES DE SÉLECTION	5
B)	COMPÉTITIONS DE SÉLECTION	5
7.	9 NATIONS YOUTH DIVING MEET	5
A)	DIRECTIVES DE SÉLECTION	5
B)	COMPÉTITIONS DE SÉLECTION	5
8.	COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION	6
9.	JEUNES : SEUILS D'ADMISSION À L'ÉQUIPE NATIONALE POUR LA SAISON 2026/2027	6
A)	LIMITES DE POINTS ET COEFFICIENTS DE DIFFICULTÉ (CD)	6
B)	ÉPREUVES DE QUALIFICATION	6

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour les personnes prévues pour une sélection, il est supposé qu'elles prennent connaissance de la Charte d'éthique du sport ainsi que des directives de Swiss Aquatics Diving (SAD) (Concepts et Critères de sélection), en particulier le dopage et l'équipement et qu'elles les respectent. De plus, leur participation aux Championnats Suisses ainsi qu'aux éventuelles compétitions de sélection est attendue.

Toute limitation de santé entraînent une réduction de la performance doit obligatoirement être signalée à la commission de sélection.

2. DATES DE SÉLECTION ET RESPONSABILITÉS

Date de sélection : *TBD*, en général 1 mois avant la date de la compétition.

La commission de sélection est compétente pour la sélection sur proposition de la personne responsable du sport de performance. La décision de sélection est communiquée aux personnes sélectionnées et publiée sur le site internet de la fédération. Des recours écrits motivés peuvent être adressés dans les 5 jours suivant l'annonce de la décision de la commission de sélection à un comité du CC composé du·de la président·e, de la personne responsable des finances de la fédération et du·de la directeur·trice sportif·ve Diving. Cette commission prend la décision finale. Le personnel d'encadrement est désigné par la fédération.

La commission de sélection est composée de :

- Dr. Severin Lienhard (chef de la commission de sélection) ;
- Catherine Maliev-Aviolat (membre de la commission de sélection) ;
- Alessandro Anastasio (chef du sport de performance et de la relève);
- Pascal Julmy (Pascal Julmy (directeur sportif du plongeon).

3. CRITÈRES DE SÉLECTION À REMPLIR

Pour être sélectionné, il faut viser le CD indiqué et les plongeons avec entrées dans l'eau sur les pieds ne sont pas autorisés.

Si un ou une athlète est qualifié pour une grande compétition et souhaite participer à une discipline supplémentaire, il·elle peut le faire si 90% de la limite dans la discipline supplémentaire est atteint et si les places ne sont pas déjà attribuées à des athlètes régulièrement qualifiés.

4. CHAMPIONNATS DU MONDE DE LA RELÈVE

a) Nombre de participants, conditions de qualification pour World Junior Aquatics Championship

Deux participant·e·s sans conditions de qualification sont admis pour le plongeon de 1 m, 3 m et 10 m chez les dames et les hommes. Une (1) équipe sans conditions de qualification est admise pour le plongeon synchronisé de 3 m et 10 m chez les dames, les hommes et les équipes mixtes, ainsi que pour le Team Event. AQUA n'a pas fixé de quotas.

b) Objectifs

En plongeon de 1 m, 3 m et de la plate-forme, l'objectif est de se classer parmi les dix-huit (18) meilleurs athlètes mondiaux (ce qui correspond à la demi-finale chez l'élite).

En plongeon synchronisé de 3 m, de la plate-forme et en Team-Event mixte, l'objectif est de se classer parmi les douze (12) meilleures équipes (ce qui correspond à la finale).

Pour cela, il faut au moins réaliser la performance qui a conduit à la sélection.

c) Directives de sélection

Pour être sélectionné, il faut terminer parmi les trois (3) premiers aux Championnats d'Europe de la relève.

d) Compétitions de sélection

Est considérée comme manifestation de sélection :

- Championnats d'Europe de la relève.

5. CHAMPIONNATS D'EUROPE DE LA RELÈVE

a) Nombre de participants, conditions de qualification pour European Junior Aquatics Championship

Deux participant·e·s sans conditions de qualification sont admis pour le plongeon de 1 m, 3 m et 10 m chez les dames et les hommes. Une (1) équipe sans conditions de qualification est admise pour le plongeon synchronisé de 3 m et 10 m chez les dames, les hommes et les équipes mixtes, ainsi que pour le Team Event.

b) Objectifs

- Classement parmi les douze (12) meilleurs athlètes (finale) dans les disciplines individuelles : 1 m, 3 m et 10 m ;
- Classement parmi les six (6) meilleurs équipes (finale directe) dans les disciplines synchronisées et dans l'épreuve Team Event : 3 m (dames, hommes, mixte) et 10 m (dames, hommes, mixte) ;
- Confirmation du nombre de points ayant conduit à la sélection.

Pour être sélectionné, il faut obtenir les points suivants lors des épreuves de sélection préliminaires ou lors d'une finale directe :

Tableau des points et des coefficients de difficulté	Catégorie A				Catégorie B			
	Filles		Garçons		Filles		Garçons	
	Points	CD *	Points	CD *	Points	CD *	Points	CD *
1 m Tremplin	334	18.5	406	21.2	271	16.2	321	19.0
3 m Tremplin	344	20.5	465	23.4	289	17.6	362	20.6
Plate-forme	307	18.8	415	21.7	257	15.7	311	19.4
3 m Synchro **	225	12.1	250	13.3	---	---	---	---
PF-Synchro **	215	12.3	235	13.0	---	---	---	---
Team-Event	Sélection des participants pour les Championnats d'Europe de la relève							

*CD = Coefficients de difficulté / ** = Fixes

Si plus de deux (2) athlètes ou une (1) équipe atteignent les points de sélection, les critères suivantes entre en vigueur et seront sélectionnés les athlètes resp. les équipes qui, lors des compétitions de sélection :

- ont le meilleur classement en comparaison directe ;
- ont atteint le meilleur résultat en points.

Les résultats obtenus lors des 9 Nation Youth Diving Meet et de l'International Youth Diving Meet Dresden seront particulièrement pris en compte lors de la sélection. En cas de doute, la commission de sélection décidera de l'inscription définitive.

Compétitions de sélection
Sont considérées comme manifestations de sélection :

- 9 Nation Youth Diving Meet ;
- International Youth Diving Meet ;
- Madrid Open Diving Age Groups ;
- Eindhoven Diving Cup ;
- Bergen Open ;
- Hungarian Open ;
- Visegrad Group International Diving Competition Budapest ;
- Championnats suisses juniors ;
- Championnats internationaux des principales fédérations européennes de plongeon (GER, GBR, ITA) après autorisation de la commission de sélection SAD ;

6. INTERNATIONAL YOUTH DIVING MEETING

a) Directives de sélection

Pour être sélectionné à cette compétition, il faut atteindre 95% de la limite des Championnats d'Europe de la relève dans la discipline correspondante.

b) Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection pour l'international Youth Diving Meeting comprennent (*si elles ont lieu avant la date de sélection*) :

- Cup d'hiver suisse ;
- Madrid Open Age Groups ;
- Eindhoven Diving Cup ;
- Championnat Suisse de la relève hiver.

Aucun·e autre participant·e issu d'un club n'est autorisé.

7. 9 NATIONS YOUTH DIVING MEET

a) Directives de sélection

Pour être sélectionné à cette compétition, il faut atteindre 90% de la limite des Championnats d'Europe de la relève dans la discipline correspondante.

b) Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection pour le 8 Nation Youth Diving Meet comprennent (*si elles ont lieu avant la date de sélection*) :

- Cup d'hiver suisse ;
- Madrid Open Age Groups ;
- Eindhoven Diving Cup ;

Aucun·e autre participant·e issu d'un club n'est autorisé.

8. COMPÉTITIONS À L'ÉTRANGER ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION

SAD organise les compétitions suivantes à l'étranger pour la relève :

- Championnats du Monde de la relève ;
- Championnats d'Europe de la relève ;
- International Youth Diving Meeting ;
- 9 Nation Youth Diving Meet.

Les autres compétitions à l'étranger sont organisées par les clubs, mais doivent être préalablement approuvées par SAD au moyen du formulaire "Demande d'autorisation pour la participation à des camps d'Entraînement et à des compétitions à l'étranger".

9. JEUNES : SEUILS D'ADMISSION À L'ÉQUIPE NATIONALE POUR LA SAISON 2026/2027

A) Limites de points et coefficients de difficulté (cd)

Les points indiqués ci-dessous doivent être obtenus lors d'une épreuve de sélection. Outre les limites de points à atteindre lors des compétitions, la limite nationale sur piste doit également être atteinte.

Équipe nationale junior de PLONGEON = 90 % des minima pour les Championnats d'Europe juniors :

Discipline	Catégorie A				Catégorie B			
	Filles		Garçons		Filles		Garçons	
	Points	*CD*	Points	*CD*	Points	*CD*	Points	*CD*
1m	301	*16.9*	365	*20.7*	244	*14.6*	289	*17.1*
3m	310	*18.5*	419	*22.6*	260	*15.8*	326	*18.5*
Tour	279	*16.9*	374	*20.7*	230	*14.1*	280	*17.5*
3m S	203	*10.9*	221	*12.0*				
Tour S	203	*11.1*	212	*11.7*				

Pour les épreuves de plongeon, il faut viser le SKG indiqué et les plongeons « pieds en avant » ne sont pas autorisés

b) Épreuves de qualification

Sont considérées comme des épreuves de sélection :

- 9 Nation Youth Diving Meet;
- International Youth Diving Meet Dresden;
- Madrid Open Diving Age Groups;
- Eindhoven Diving Cup;
- Bergen Open;

- Hungarian Open;
- Visegrad Group International Diving Competition Budapest;
- Championnats suisses juniors ;
- Championnats internationaux organisés par les principales fédérations européennes de plongeon (GER, GBR, ITA), sous réserve de l'accord de la commission de sélection de la SAD.